

dions, d'après ce qu'il avait dit le 22 novembre. En effet, son amendement du 27 novembre sur lequel nous nous sommes prononcés ce soir, était ainsi conçu :

Cette Chambre est d'avis que le Gouvernement ne s'est pas assuré de renforts entraînés en nombre suffisant et continu en obligeant tous ceux qui ont été mobilisés à l'heure actuelle sous l'empire de la L.M.R.N., ou qui le seront plus tard, à servir sur tout théâtre de guerre et n'a pas réussi à garantir l'égalité de service et de sacrifice.

Les deux amendements diffèrent considérablement. La motion dont je viens de donner lecture est loin d'être celle à laquelle nous nous attendions. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je vais proposer un amendement. Il est très simple et, je le crois, régulier. Nous avons le droit d'ajouter quelque chose à une motion, bien que certaines décisions nous aient empêché d'exercer ce droit. Nous avons, cependant, le droit de retrancher quelque chose à une motion. Je vais donc proposer que certains mots de la motion soient retranchés, afin que la Chambre puisse se prononcer en faveur de la poursuite de la guerre et d'un vigoureux effort de guerre. Mon amendement ne forcera pas la Chambre à approuver la politique du Gouvernement. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), que la motion soit modifiée en retranchant les mots "sa politique de", et le nouveau texte deviendra ainsi le suivant :

Que la Chambre aide le Gouvernement dans la poursuite d'un vigoureux effort de guerre.

Nous ne pouvons appuyer la politique du Gouvernement, mais nous sommes prêts à aider le Gouvernement dans la poursuite d'un vigoureux effort de guerre, de même que tout autre gouvernement qui aurait le pouvoir pendant cette grande guerre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis tout disposé à accepter l'amendement présenté par l'honorable député. C'est exactement ce que je veux dire.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): On a exposé bien des raisonnements dans cette enceinte depuis le début de la présente discussion. Je tiens dès maintenant à dire que tout ce que je ferai d'ici la fin de la session ne sera inspiré que par un seul motif, celui de voir à ce que des renforts soient envoyés à nos armées d'outre-mer le plus tôt possible. L'amendement que l'on vient de proposer modifie entièrement le sens de la motion proposée par le premier ministre (M. Mackenzie King). Je vais lire ici quelques passages du discours que le premier ministre a prononcé le 27 novembre dernier. Ces citations montreront qu'il s'y trouve certaines contradic-

tions et que cela nous plaçait dans une position peu enviable au moment de nous prononcer sur cette motion. A la page 7012 du *hansard* je trouve ce qui suit :

J'espère que les honorables membres de la Chambre des communes réfléchiront sérieusement sur ce qu'on leur demande de faire. Je veux ici suivre mes notes de bien près. Il s'agit d'aider ceux qui sont outre-mer, rien de plus...

Puis, encore dans la même page, cet autre passage :

Voilà la question dont est saisie la Chambre. Ce n'est pas celle de la conscription mais celle de savoir si le gouvernement actuel doit continuer à diriger l'effort de guerre du Canada ou s'il convient, à ce stade de la guerre, de confier cette direction à un autre régime.

Un peu plus loin, à la page 7014, je lis les lignes suivantes :

Cette motion, je le répète clairement, ne signifie pas que le Gouvernement pose la question de confiance en ce qui concerne son programme intégral; elle signifie très nettement que nous demandons l'appui de la Chambre des communes dont nous avons besoin pour exécuter la ligne de conduite annoncée au sujet de l'envoi de renforts nécessaires à nos troupes d'outre-mer à cette étape de la guerre et au sujet de notre programme de guerre en général. La résolution ne comporte rien autre.

Plus loin, il ajoutait :

Qu'on me permette de dire que cette motion ne constitue pas une demande d'approbation du décret du conseil C.P. 8891. Ce décret a été rendu en stricte conformité du bill 80, et le Gouvernement était formellement autorisé par le vote de 1942 sur le bill 80, à recourir à cette mesure. La Chambre n'a pas à se prononcer sur la conscription; cette question a été réglée il y a deux ans.

La motion ne comporte pas une affirmation de confiance illimitée dans le Gouvernement. S'il en était ainsi, elle serait injuste envers les adversaires politiques du Gouvernement qui, néanmoins, sont disposés à collaborer avec lui à la poursuite énergique de la guerre.

Et plus loin encore :

La motion signifie, et signifie exclusivement, que les membres de la Chambre doivent déclarer si oui ou non ils sont prêts à appuyer le Gouvernement et à lui permettre de poursuivre l'effort de guerre du pays à l'heure actuelle.

Quiconque se prononce contre cette motion demande la démission du cabinet actuel et son remplacement immédiat par un autre gouvernement.

Cette déclaration du premier ministre a placé les députés dans une situation bien étrange, dans laquelle je ne désirais pas me trouver. Ainsi que l'a dit ce soir l'honorable député de Macleod (M. Hansell), si vous agissez ainsi vous encourez le blâme et si vous ne le faites pas, vous l'encourez quand même.

Si un plus grand nombre d'hommes ne se sont pas enrôlés dans l'armée active, il y a à cela plusieurs raisons. La contribution du Canada à l'effort de guerre a été magnifique jusqu'ici, mais je crois qu'elle eût été meil-